

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 5

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 8 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 02 novembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à Mme. ELISABETH ATTELAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/100

Objet : Bail de la caserne de gendarmerie – Révision du loyer

Vu l'avis conforme de France Domaine,
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu du bail administratif, en date du 06 mars 2014, la Commune de L'Union a renouvelé à l'Etat la location des locaux abritant les logements de la Caserne de Gendarmerie de la Commune, pour une durée de 9 ans, commençant à courir à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer révisable à l'expiration de chaque période triennale.

La première période triennale vient de s'achever.
Il convient donc de réviser le montant du loyer pour la deuxième période triennale.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de porter le loyer annuel de 27 318.32 € à 27 496.14 € (avec actualisation de l'indice IRL de référence), à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant au bail faisant état de cette revalorisation de loyer.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 1 vote contre (M. NICOLAS COSTES)

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant au bail faisant état de la revalorisation de loyer.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le 14 NOV. 2017
- Affiché le 14 NOV. 2017